



ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

FICHE RÉGIONALE • LA RÉUNION • ÉDITION 2021

DÉFINITIONS

L'**entreprise agroalimentaire** considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la Naf rév. 2 (2008) concerne les « industries agroalimentaires » (comprenant la « fabrication de boissons »). L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus (sauf indication contraire). Dans les données régionales présentées dans ce document, l'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro Siren de 9 chiffres, attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee, correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret de 14 chiffres.

Un **poste de travail (ou poste)** correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste. Dans la source Flores, sont comptabilisés tous les postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement, hors intérimaires.

CHIFFRES CLÉS • LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN LA RÉUNION EN 2018



1 202

millions d'euros de chiffre d'affaires dont **95** millions d'euros réalisés à l'export



4 473

postes salariés fin 2018⁽²⁾



253

établissements employeurs⁽²⁾



352

entreprises



0,7%

du chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires en France



42,1%

du chiffre d'affaires manufacturier régional



33,9%

de l'emploi manufacturier régional⁽²⁾

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial⁽¹⁾ : **202,4** millions d'euros de chiffre d'affaires, **2 371** postes salariés fin 2018 et **389** établissements employeurs ;
- le commerce de gros agroalimentaire : **1 127,1** millions d'euros de chiffre d'affaires, **1 568** postes salariés fin 2018 et **186** établissements employeurs.

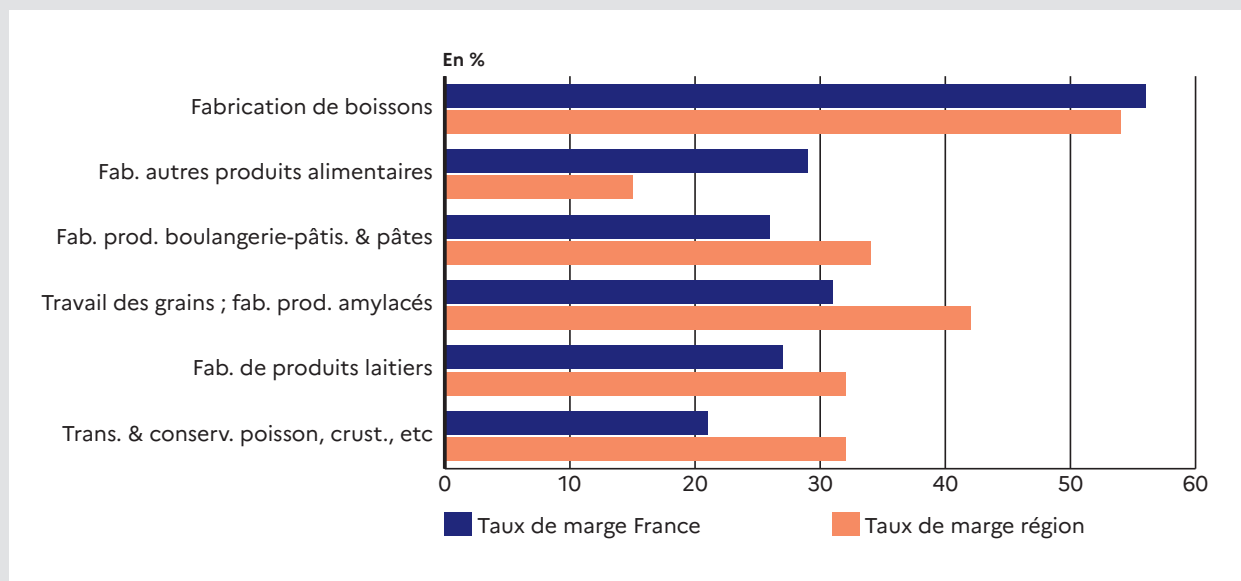
(1) L'artisanat commercial correspond aux activités des secteurs de la charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie.

(2) L'emploi et le nombre d'établissements sont mesurés à partir de la source Flores 2018. Cette source couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire les établissements ayant eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1.

DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

TAUX DE MARGE PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP

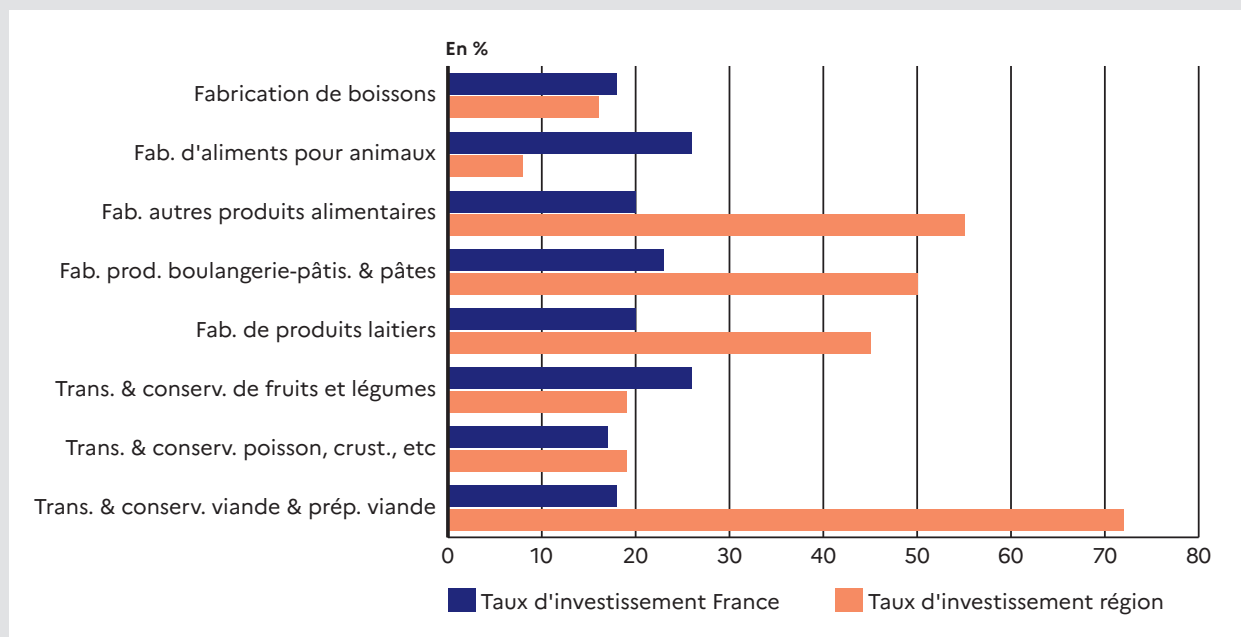


Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région La Réunion

Note : les secteurs 101 (Trans. & conserv. viande & prép. Viande), 103 (Trans. & conserv. de fruits et légumes), 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale) et 109 (Fab. d'aliments pour animaux) n'apparaissent pas car ils sont soumis au secret statistique

TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



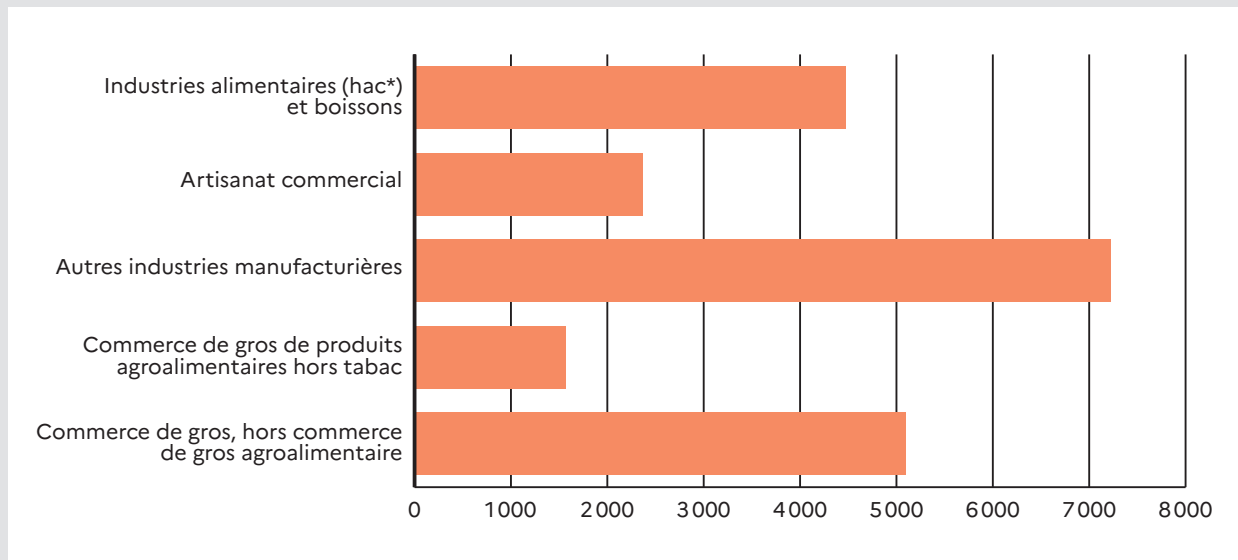
Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région La Réunion

Note : les secteurs 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale) et 106 (Travail des grains ; fab. prod. amylacés) n'apparaissent pas car ils sont soumis au secret statistique

L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

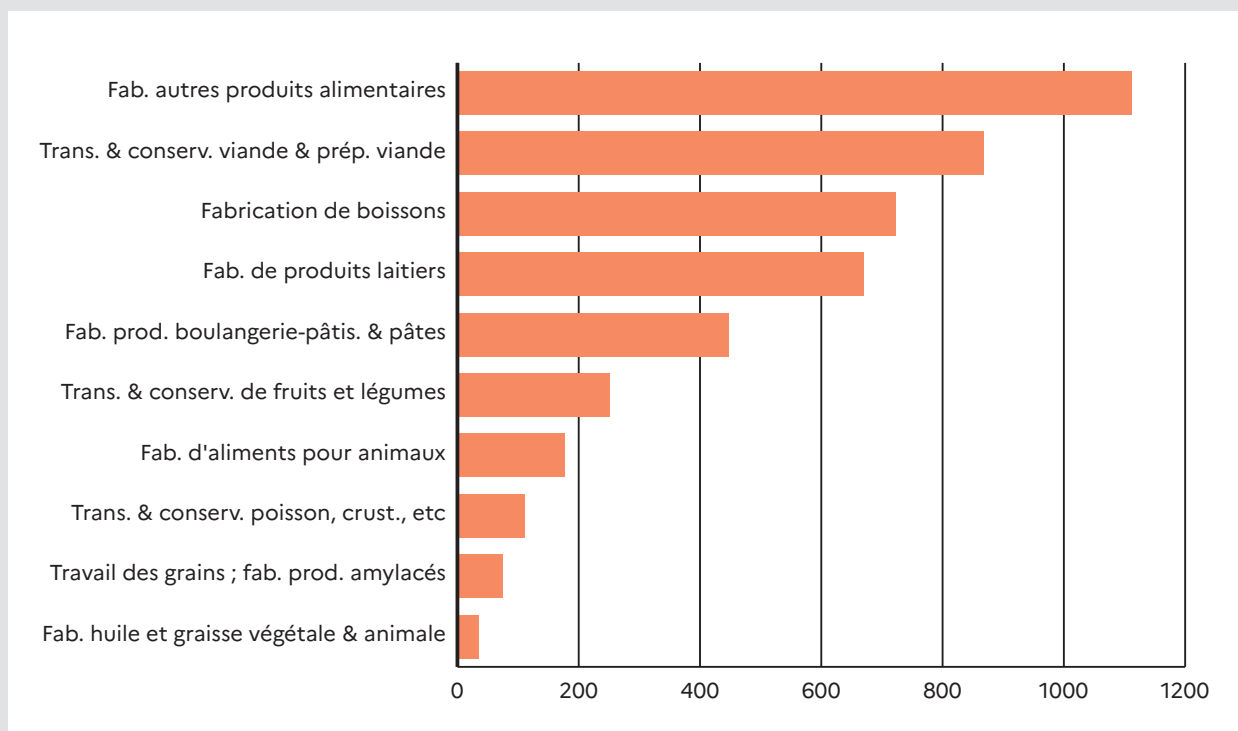


Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région La Réunion fin 2018

*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2018

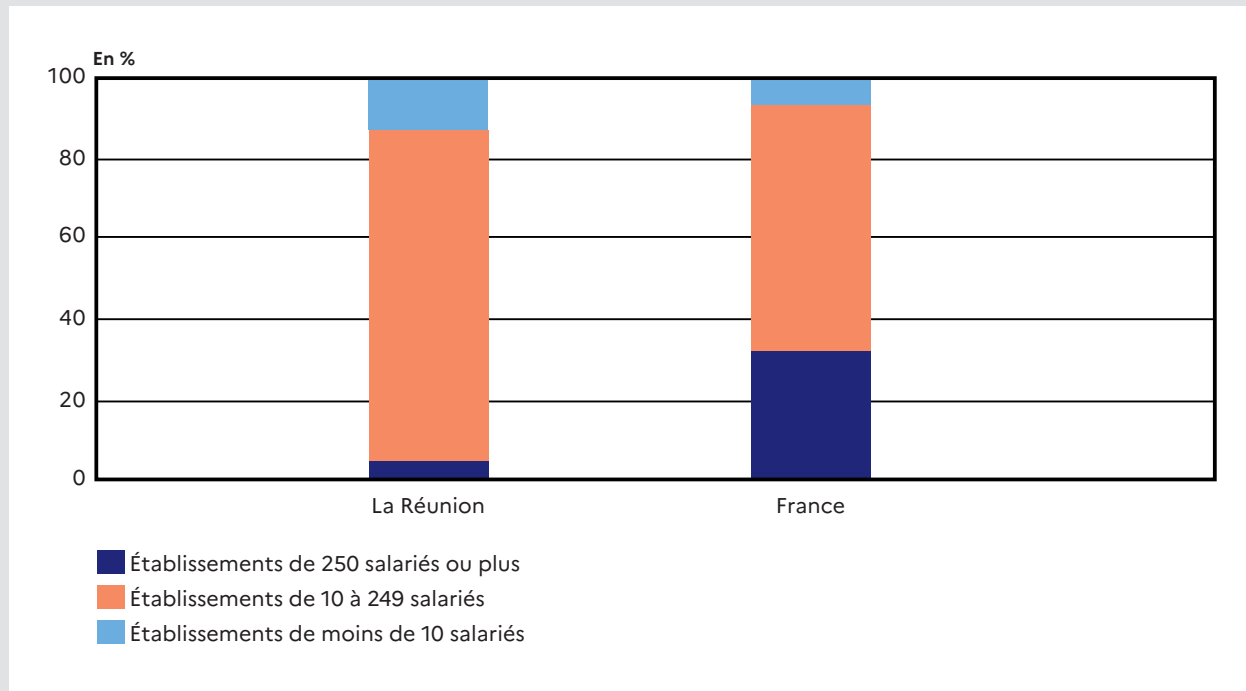
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région La Réunion fin 2018

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2018

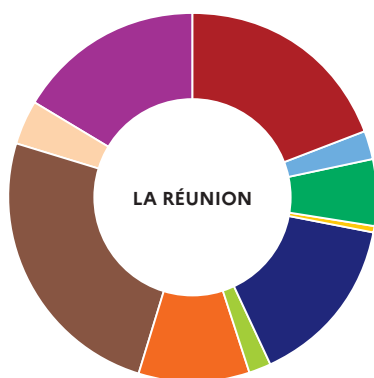
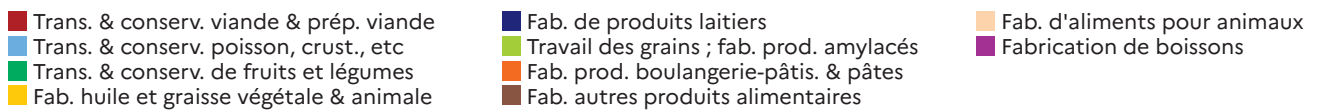
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région La Réunion et en France fin 2018

RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES PAR SECTEUR EN 2018

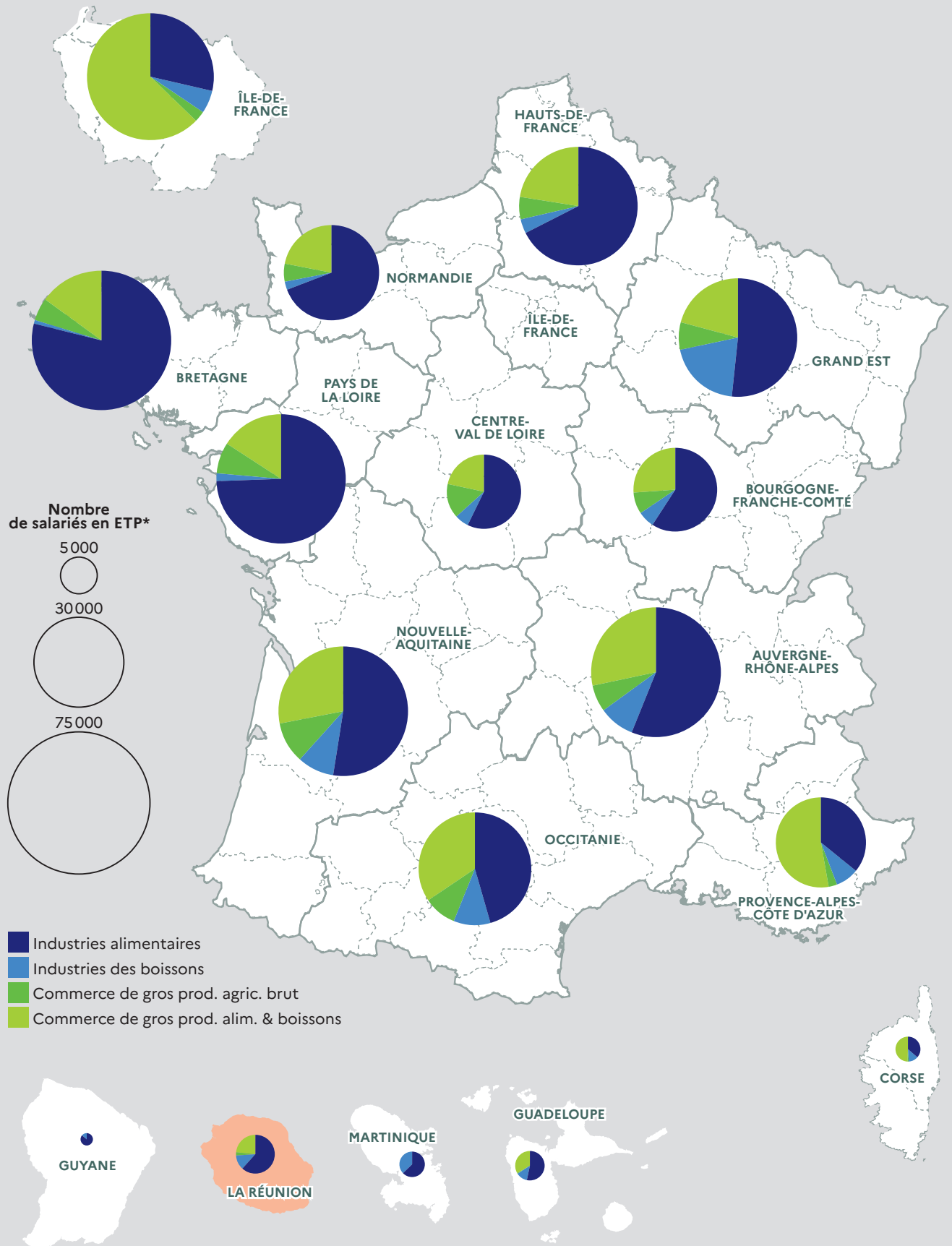
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région La Réunion fin 2018

ÉTABLISSEMENTS DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRES : EMPLOI SALARIÉ ETP EN 2018

Source : Insee, Flores - traitements SSP



Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac, DOM inclus (hors Mayotte)
 * équivalent temps plein

ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

L'industrie agroalimentaire tient une place significative dans l'industrie locale ; elle représente 6% de la production de richesse (valeur ajoutée) contre 4% en métropole. L'agroalimentaire est le 1^{er} secteur industriel de La Réunion, avec 45% du chiffre d'affaires et 38% des emplois du secteur manufacturier en 2018. L'industrie agroalimentaire repose sur un tissu de 352 établissements dont 2 appartenant à des groupes de dimension internationale. Ces entreprises emploient, en 2018, 4473 salariés, effectif en progression de 8% depuis 2015. Une part importante de ces industries transforme les produits issus de l'agriculture réunionnaise, en particulier la canne à sucre (sucre, rhum et énergie électrique), de l'élevage (découpe, charcuterie, fromagerie, laiterie, etc.) ou des fruits (jus, confiture, conserves, etc.) ; une autre part importe la matière première (céréales, riz, poudre de lait, légumes secs, etc.) qui est également destinée à être transformée sur place (alimentation animale, boulangerie, conditionnement du riz et des légumes secs).

LE SUCRE, PREMIÈRE RECETTE D'EXPORTATION

En 1^{ère} position pour le chiffre d'affaires, l'industrie sucrière est caractérisée par la présence du groupe international Tereos Océan Indien autour de 2 sucreries régulièrement modernisées reposant sur des projets d'investissements conséquents – 10 millions d'euros en 2021 – visant la modernisation des installations, la protection de l'environnement et la prise en compte des innovations technologiques. Cette industrie fournit le sucre, 1^{er} poste d'exportation de l'île. Selon les statistiques des douanes, le sucre représente 50% des exportations en valeur des produits fabriqués à La Réunion et 80% en volume. Plus de 90% de la production réunionnaise est envoyée en Europe. Si l'on ajoute le rhum, fabriqué avec la mélasse des sucreries, les produits et coproduits issus de l'industrie sucrière représentent 70% en valeur des exportations totales. La canne est aussi valorisée via 2 centrales thermiques à chaudières mixtes bagasse-charbon générant ainsi 270 GWh d'électricité, soit 10% des besoins en électricité de l'île. Outre la bagasse, une filière bioéthanol, issue de la distillation de la mélasse, s'est développée à La Réunion afin de participer à l'objectif d'arrêt annoncé par Albioma de la dépendance aux énergies fossiles.

DES FILIÈRES DIVERSIFIÉES CENTRÉES SUR LE MARCHÉ LOCAL, MAIS QUI RECHERCHENT DES OPPORTUNITÉS À L'EXPORT

L'industrie des viandes occupe la 2^e position des industries agroalimentaires en chiffre d'affaires et la 1^{ère} en

nombre d'emplois. Elle repose sur 50 établissements industriels et un réseau de nombreuses charcuteries artisanales, ainsi que 5 abattoirs principaux (1 en bovins/porc, 3 en volailles, 1 en lapins).

La filière avicole réunionnaise a connu une profonde restructuration ces dernières années, et elle a actualisé en 2021 un projet stratégique de filière. Ce projet vise à conforter la gouvernance et la solidarité interprofessionnelle au sein de la filière, ainsi qu'à bâtir et mettre en œuvre en quatre ans des plans stratégiques d'entreprises cohérents qui optimiseront les outils actuels et qui mettront en place de nouveaux investissements (modernisation du couvoir et des bâtiments d'élevages, spécialisation des abattoirs, sécurisation du traitement des déchets organiques, production de nouveaux produits comme les poulets congelés ou le poulet élevé en plein air). Depuis quelques années, les achats d'œufs issus des élevages alternatifs aux élevages en cages (bio, plein air) gagnent du terrain en magasins. Ceci traduit une prise de conscience des consommateurs sur le bien-être animal dans les élevages. Pour répondre à cette nouvelle demande, un plan de modernisation des centres de conditionnement d'œufs est initié depuis trois ans (Matines, Lustucru, etc.).

Organisée autour de l'interprofession ARIPA, l'industrie de transformation des produits de la mer est également présente à La Réunion. Avec l'appui financier du FEAMP, des outils performants comme celui de Réunipêche, usine de 1^{ère} et 2^{de} transformation pour des produits à forte valeur ajoutée destinés au marché local et à l'exportation vers l'Europe et l'Asie, créent des emplois dans cette filière.

L'industrie des boissons est la 3^e industrie agroalimentaire en chiffre d'affaires. Elle se distingue dans le domaine de la brasserie, dans la fabrication de rhums, de boissons rafraîchissantes et par l'industrie des eaux de table.

La transformation des fruits et légumes connaît également une belle dynamique avec l'installation et/ou la modernisation de 3 nouvelles unités de transformation en IV^e gamme (Tropilégumes, Maraîchers de La Réunion & Run Dékoup) afin de répondre aux besoins des grandes et moyennes surfaces, des collectivités territoriales et de la restauration hors foyer.

La construction en 2021 par la SCEA Mycopal d'une nouvelle unité de production d'endives et de champignons (champignon de Paris, shiitake et pleurote), encore actuellement largement importés de métropole, va permettre de conforter cette stratégie de développement qui repose sur une logique d'import-substitution.

La production d'aliments pour le bétail et les animaux de compagnie est un des piliers de la branche agro-alimentaire avec le groupe Urcoopa, maillon fort des filières d'élevage à La Réunion.

La filière laitière bénéficie d'une interprofession reconnue et dynamique, associant producteurs, transformateurs (Cilam et Sorelait) et distributeurs. Le marché local présente de réelles opportunités de développement en bénéficiant d'une part de l'accroissement de la population (1 million d'habitants à l'horizon 2037) et d'autre part du changement des habitudes alimentaires allant vers un regain d'intérêt des consommateurs pour les produits lactés.

L'essentiel des exportations réunionnaises, qui émane de quelques dizaines d'entreprises seulement, se concentrent sur 3 produits : le sucre, le rhum et les produits de la pêche. Les produits issus de la pêche dans les mers australes sont exportés essentiellement vers l'Asie, le sucre et le rhum sont exportés principalement vers la France et d'autres pays de l'Union européenne. Depuis quelques années, les aliments pour animaux et produits agricoles tels que l'ananas Victoria s'exportent d'avantage respectivement sur Madagascar et l'Europe.

La stratégie de développement des exportations s'appuie sur la montée en gamme des produits de La Réunion en termes de garanties sanitaires, qualité et traçabilité.

FORCES

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, tout d'abord, la Réunion dispose d'un pôle de recherche dynamique dans les secteurs agricole et agro-alimentaire. Les organismes de recherche (CIRAD, institut technique Armeflhor, eRcane, IRD) sont actifs et de rayonnement international. Les acteurs de la recherche et les professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont organisés en réseau dans le cadre du pôle de compétitivité Qualitropic et des RITA (réseaux d'innovation et de transfert agricole).

Le secteur bénéficie d'atouts importants, avec par exemple des dispositifs de soutien vers la production locale et l'emploi afin de compenser les contraintes liées à son ultrapériphicité. Parmi les principales aides publiques, figurent les subventions aux investissements

du FEADER autorisant des taux de financement élevés, les mesures d'exonération d'octroi de mer et de défiscalisation des investissements productifs.

Par ailleurs, la production agricole et agroalimentaire s'inscrit dans des démarches de qualité aux standards sociaux et environnementaux européens. Elle se distingue ainsi des productions des pays voisins.

FAIBLESSES

Comme l'ensemble des industries manufacturières réunionnaises, les IAA souffrent de handicaps de compétitivité inhérents à l'éloignement, l'insularité, et à la structure du tissu économique local.

La dépendance d'approvisionnement en matières premières et intrants est également source de faiblesse.

L'exiguïté du marché local et le faible pouvoir d'achat des pays de la zone océan indien limitent le développement à l'export de ces entreprises qui ne peuvent donc pas bénéficier d'économies d'échelle.

OPPORTUNITÉS

L'ouverture du marché de La Réunion et la libéralisation des échanges sont des défis mais aussi des opportunités pour l'industrie réunionnaise, qui ne peut désormais concevoir son développement sans se projeter à l'international. Miser sur des produits réunionnais à haute valeur ajoutée pour viser des marchés de niche est la piste privilégiée.

MENACES

La pression concurrentielle internationale est croissante. Elle se fait d'ores et déjà ressentir sur certaines filières comme les viandes. L'importation sur les marchés ultramarins des produits dits « de dégageant » à prix très bas est source de déstabilisation des filières locales. Le maintien de la position de leader des sucres spéciaux réunionnais en Europe par l'exclusion des sucres spéciaux des accords de libre-échange, entre l'Europe et les pays tiers reste un enjeu majeur pour la filière canne à sucre.

DAAF LA RÉUNION

29 Boulevard de la Providence - Saint-Denis 97400 - Tél. : +262 262 30 89 89

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/>

Fiche réalisée par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt La Réunion

SEPTEMBRE 2021